

devenus presque tous prêtres. Les recettes, de 1841 à 1876, ont été de 3,074,307 fr. 34 c., et les dépenses, de 1844 à 1876, de 2,444,141 fr. 79 c. Le patrimoine est de 1,513,945 fr. 93 c. et se divise en deux parties : biens fonds 473,376 fr. 60 c., argent et obligations 1,040,566 fr. 33 c. Nous ne comprenons, dans ces chiffres, ni les legs de M. Stéphanitzi, qui sont de 32,281 fr. 86 c. et produisent un revenu annuel de 4,274 fr., ni ceux de Gr. Calaganis, s'élevant à 48,151 fr. 65 c., dont les revenus annuels sont de 4,740 fr.

Les élèves de l'école, en 1878, étaient au nombre de 55 ; 21 sont boursiers de l'école, dont 11 de l'Épire et 10 de la Grèce ; 12 sont boursiers du gouvernement ; 5 de Janina, entretenus par le legs d'Anthyme Christodoulo ; 2 de Chio ; 1 de Philippopoli ; 3 du monastère de Petraki d'Athènes ; 2 de Sainte-Maure, et 9 s'entretiennent à leurs frais. Les dépenses, en 1876, étaient de 138,577 fr. 90 c.

L'école de Rizari a une bibliothèque pour l'usage particulier de ses professeurs et de ses élèves : elle renferme environ 4,000 volumes.

2°. *Les quatre séminaires ecclésiastiques.* — Les quatre petits séminaires entretenus par l'État, les monastères et divers particuliers, sont placés, l'un à Chalcis, le deuxième à Tripolitza, le troisième à Syra, et le quatrième à Corfou. Le but de ces séminaires est d'élever des jeunes gens uniquement pour le sacerdoce et les différentes fonctions du clergé. Ils sont sous la direction du ministre des cultes et de l'instruction publique, et sous l'inspection du Saint-Synode d'Athènes. Les élèves de chaque école, âgés de quinze à dix-huit ans, sont internes.

Par ordonnance royale du 27 septembre 1856, une loi et un règlement spéciaux ont été promulgués relative-

